

17

Conseil des Droits de l'Homme

17^{ème} Session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel
(Genève, 21.10-01.11.2013)

Examen de Maurice

(23.10.2013)

*Intervention du Représentant Permanent du Cap-Vert
S.E. Ambassadeur José Luís Monteiro*

Merci, Monsieur le Président,

Nous remercions la distinguée délégation de Maurice conduite par son *Ministre*
des Affaires Etrangères,
pour la présentation de son rapport national.

Maurice est un pays État qui place en haut lieu la démocratie et l'état de droit.

Le pays a créé un corps consistant de lois, politiques et institutions relatifs aux questions des droits de l'homme. L'État consacre de moyens significatifs à la capacité opérative de ces institutions là en général, et pour nombre d'elles le suivi de leur action est supervisé directement par le Premier Ministre.

Maurice est membre d'un ensemble assez vaste d'instruments internationaux des droits de l'homme, et son institution nationale en la matière est à présent alignée sur les principes de Paris.